

JOURNAL DE ROUBAIX

Prix de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 45 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 45 francs. — La France et l'Etranger, les frais d'envoi en sus. — Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE À PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ROUBAIX, LE 3 FÉVRIER 1887

Les Congrès scientifiques catholiques

Un congrès scientifique peut-il utilement réunir, dans un travail commun, un certain nombre de catholiques, qui se proposeront à la fois d'inventorier les sciences contemporaines et de venger l'église d'injustes attaques ?

Poser cette question, c'est à nos yeux la réponse.

Aucun catholique ne met en doute l'accord de la vérité scientifique et de la vérité religieuse; mais jamais la vérité scientifique n'a eu autant besoin d'être sérieusement inventoriée que de nos jours. Aujourd'hui comme au temps de Bacon, de Leibnitz, de Pascal et de Descartes, aucun *prollet scientifique* n'est en contradiction avec les dogmes propres ou avec les *verités objectives*. Ce qui, dans les œuvres scientifiques, heurte nos croyances et attaque nos doctrines, ce sont les inductions fausses que des savants, dont la bonne foi est souvent contestable, émettent sur des faits réels ; ce sont les systèmes théoriques et les hypothèses audacieuses qui se donnent comme des *verités scientifiques* et qui ne sont, au fond, que des *révélations métaphysiques*.

Nous ne savons quel écrivain disait qu'en France on ne fait jamais de philosophie sans parti pris, et que, en prenant la plume, un philosophe avait toujours une arrière-pensée, celle d'attaquer ou de glorifier un parti ou une secte.

Il est des savants aujourd'hui comme antrefois des philosophe : ils prétendent trouver dans leurs creusets ou sous leurs scapulaires ce qu'il n'y a jamais été. Dans un livre de science, ils entassent des digressions métaphysiques : d'un fait connu depuis trois siècles, ils tirent des conclusions qui repoussent le génie d'un Newton !

Est-ce de la science ? Non, mille fois non. C'est de la phénoménologie et de mauvaise philosophie ; et il nous appartient, à nous catholiques, de séparer le métal de la gangue, et de faire rentrer la science positive dans les limites dont elle n'est pas sortie.

M. Berthelot est un grand chimiste et M. Tyndall un grand physicien.

Mais lorsque ces savants sortent de leur sphère, et se mettent à métaphysique, nous avons le droit de leur demander s'ils ont sur ces questions éternelles des données nouvelles. La réponse est simple.

L'atomisme, par exemple, a-t-il fait un progrès notable, de la Grèce jusqu'à nous ? Le matérialisme, en tant que doctrine philosophique, s'appuie-t-il sur une seule expérience inconnue des savants spirituels du XVII^e siècle ? Le résultat de la Genèse se heurte-t-il à une seule objection que Cajetan n'a pas prouvée ?

Non, mille fois non. On rajeunit les vieux sophismes, on les rhabille, on les colore ; mais on n'invente ni un système, ni une preuve.

Et bien sûr, la fâche des catholiques, c'est de mettre à ces sophismes, c'est de prouver que ces systèmes s'appuient sur le vide, c'est d'établir que les *faits scientifiques* n'ont rien à voir avec les *conclusions métaphysiques* ; que la science positive n'est ni matérialiste ni spiritualiste ; qu'elle est tout bonnement la science, et que les spiritualistes ont autant de droit sur elle que leurs adversaires.

L'an dernier, un homme d'Etat illustre, M. Gladstone, prenait à partie, dans une *Révolte anglaise*, le *Fouillay*, un savant anglais, M. Faraday, et il prenait que la science n'a nullement éclaté le recit de la Genèse.

Pourquoi nos amis ne reconnaissent-ils pas cette démonstration ? Pourquoi ne diraient-ils pas, avec François Lemarque, que les découvertes de la science peuvent, sans danger, se placer dans les vides de la narration mosaique ?

Un congrès scientifique international, on le sait, va se réunir à Paris. Cette initiative a eu un retentissement légitime dans le monde catholique européen. C'est la première fois

qu'une œuvre de cette portée se réalise en Europe. Ce sera, aussi, espérons-le, une des premières formes de cette *Association catholique universelle*, que Léon XIII a souligné dehorsément dans l'Encyclique *Huic munera genit.*

Cette incarnation partielle de l'idée pontificale aidera à préparer le succès définitif et final de l'inspiration aussi opportune que juste de Léon XIII.

Ne l'oublions pas cependant, l'utilité de ces congrès généraux dépend d'une condition indispensable, c'est que chaque pays individuellement travaille et développe toutes ses ressources, c'est que l'assemblée internationale presuppose une action sérieuse et continue de la part de toutes les provinces catholiques. Faites des réunions cosmopolites, mais que les hommes de science de chaque nation les préparent, chez eux d'abord, par l'enthousiasme intellectuel de toutes les grandes questions scientifiques du jour.

Le catholicisme à une mission sans cesse présente à ses yeux : mettez à la tête de toutes les œuvres qui émboîtent l'esprit ou perfectionnent la société, en dégagant du fouillis immense du travail humain ce qu'il y a de vrai, de juste, de bon, de beau.

L'Encyclique *In autoritate Dei* a déclaré en termes inoubliables. Dans la question sociale, au dire même de Mme Adam, les partis catholiques ont repris la direction du mouvement actuel. Pourquoi ne le ferait-on pas sur les autres terrains, et notamment, dans le domaine scientifique ?

L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Le projet de loi relatif à l'organisation des services de l'hygiène publique est fort heureusement connu dans un esprit de large décentralisation.

Jusqu'ici, le rôle des conseils d'hygiène institués dans chaque arrondissement n'a fourni aucun résultat appréciable. Pourquoi ? Parce que ces derniers sont jamais convaincus par le préfet ou le préfet n'est pas toujours en mesure de faire établir des rapports qui correspondent aux résultats attendus, soit qu'il s'agisse d'assurer ou de juger défavorables ces projets d'ordre général élaborés par le ministère compétent, soit qu'il y ait lieu de se prononcer sur les mesures urgentes ou cours d'une épidémie, soit qu'il faille approuver les conditions d'installation d'un établissement incommodant, insalubre ou dangereux.

La nouvelle loi établira considérablement les attributions des conseils d'hygiène dans les circonscriptions régionales, qu'un règlement de l'administration publique décentralisera. Ces conseils devront être consultés sur les objets suivants :

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission qui sera confiée, dans un but d'exactions aux commissions d'hygiène départementales.

Le conseil d'hygiène, qui auront chargé de provoquer les mesures nécessaires dans l'intérêt de la santé publique et de veiller à leur mise en œuvre,

Assainissement des localités et des habitations de toute nature ; propagation de la vaccination ; organisation des secours médicaux aux malades indigents ; salubrité des écoles, hôpitaux, prisons, asiles d'aliénés ; qualités des aliments, boissons et condiments ; assainissement des eaux ; amélioration des établissements d'eaux minérales de la région ; salubrité intérieure et extérieure des fabricages, usines, manufactures, mines, chantiers, cours d'eau, etc. ; statistique démographique et géographique ; surveillance des laboratoires d'analyse.

Cette enumération laisse entrevoir l'importance de la mission